

Info Mairie n°10

La rentrée des classes

Christophe Trévisan a ouvert les portes de l'école ce lundi, pour accueillir 16 nouveaux CM1 et retrouver 12 élèves de l'an passé devenus les grands du CM2.

Les élèves semblaient bien décidés à être studieux, car au lieu de jouer dans la cour de l'école, en attendant l'arrivée du bus amenant les élèves de Paraza et Roubia, ils ont rejoint leur classe pour prendre possession des lieux, dans le calme.

Avant la rentrée, les employés municipaux ont réalisé quelques travaux de rénovation, notamment les peintures des toilettes y compris la peinture de sol, la peinture des portes d'accès aux salles ainsi que celle du hall d'accès handicapés.



Cantine scolaire du SIVOS

Ce service, ouvert depuis janvier 2010, connaît un vif succès, puisqu'actuellement nous atteignons l'effectif de 38 élèves. Devant les problèmes posés par le bruit, des travaux d'insonorisation sont prévus courant octobre. Les menus proposés aux enfants sont affichés à la Mairie et à l'épicerie.



Inscription sur les listes électorales

Qui peut être électeur ?



Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française.
- les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes.
- jouir de ses droits civils et politiques.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2012, il faut s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2011.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection :

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Nettoyage du bord d'Aude

La DDTM nous informe que dans le cadre du désembâclement de l'Aude avant la prochaine saison des crues, les propriétaires de terrains riverains seront contactés. L'entreprise titulaire du marché verra en détail avec chacun d'entre eux les tronçons concernés, les accès possibles et les lieux d'entreposage.



La DDTM rappelle que les arbres couchés sont la propriété de la personne possédant la parcelle où ils ont poussé. L'Etat est en droit d'exiger leur enlèvement pour supprimer les risques occasionnés. Il est donc plus intéressant pour les riverains de permettre l'intervention des entreprises pour évacuer les embâcles.

Concours village Aude Fleurie

Notre village a encore obtenu une distinction : le 3^{ème} prix dans la catégorie des villages de 300 à 1000 habitants.

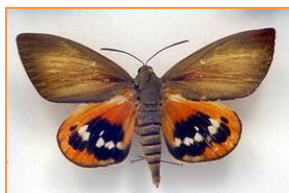
La préoccupation principale du Conseil Général (organisateur de cette manifestation) reste une utilisation optimale des ressources en eau. De préférence, planter des essences méditerranéennes, protéger le sol de la chaleur et du froid, en le paillant.



Les palmiers en danger

Les papillons "tueurs de palmiers" (paysandisia archon) sévissent dans notre région.

Ces papillons survolent les palmiers entre 12h00 et 14h00 et disparaissent ensuite.



Jusqu'à fin septembre, on peut les tuer physiquement puis dès début octobre il est recommandé de traiter les larves qui seront sur les troncs des palmiers au PALMANEM.

Ces petits vers microscopiques empêchent les larves de se nourrir. Il faut mettre le produit sur le haut du palmier et dans le centre.

Horaires de la déchetterie

LUNDI – MERCREDI – SAMEDI :
de 8h00 à 12h00

VENREDI :
de 13h30 à 16h30

Ramassage des encombrants les lundis :

10 et 24 Octobre
7 et 21 Novembre
5 et 19 Décembre



Les problèmes de gestion des déchets à Argens

Alors que de nombreuses personnes trient correctement et donc intelligemment leurs déchets, certains Argensois se permettent de jeter tout et n'importe quoi dans des bacs non appropriés. Pire encore, ils ont la bêtise d'allumer le feu dans le bac des déchets verts, laissant ce même feu se propager sans aucune surveillance ! Plusieurs interventions d'élus et pompiers ont été nécessaires pour palier à ces actes de pure inconscience.

Faudra t'il en venir à amender sévèrement ces incivilités?

Devra t'on fermer définitivement la déchetterie à tous à cause de ces quelques indisciplinés ?

Et que dire de l'aire de lavage, surtout en période de vendange ?

Le personnel de mairie rappelle aussi que les conteneurs ordures ménagères ne doivent recevoir que les ordures ménagères et seulement ces dernières.

IRFA Sud remplace ASFODEL



ASFODEL a disparu En lieu et place (y compris l'adresse) **IRFA Sud** propose l'**APP** (Atelier de Pédagogie Personnalisée).

Cet organisme de formation accompagne les apprenants dans le cadre de recherches d'emploi ou de suivi de contrat.

Pour tout renseignement, contacter :

Mme Réjane TROUPEL – coordinatrice APP

Tel : 04-68-58-41-75

Mail : irfa.lezignan@irfasud.fr

www.irfasud.fr



SERIAL "dépoteur" à Argens

Notre petit village si tranquille a fait l'objet de visites nocturnes de la part d'un amoureux de plantes (ou de plusieurs). Des plantations communales et privées ont été précautionneusement dépotées. Dans un cas il a fallu recourir à un outil adapté puisqu'un arbuste enchainé a aussi fait l'objet d'un vol, précédé d'un probable repérage. Nous sommes assez loin d'une délinquance juvénile, alors revente ou jardin paysagé à moindre frais ?

Un seul cas de plantations illicites a été recensé. Mais gageons que le propriétaire n'ira pas porter plainte à la gendarmerie pour vandalisme. En effet, il pourrait être longuement entendu par la maréchaussée, elle-même à l'origine dudit arrachage de ces herbes à fumer.